

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2025

P JL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 132

présenté par
Mme Youssouffa

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« gardé »,

insérer les mots :

« par la commune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel